

Collège du Châtelet
Cycle du secondaire 1
Rue du Châtelet 37
2504 Bienne

Direction
032 326 79 79
chatelet.dir@bluewin.ch

Collège du Châtelet, Rue du Châtelet 37, 2504 Bienne

Aux parents des élèves du
Collège du Châtelet

Bienne, le 1er mai 2020

Réouverture des écoles et reprise de l'enseignement

Chers parents,

L'enseignement présentiel au niveau de l'école obligatoire reprend le 11 mai 2020, comme vous en informe Mme Christine Häsler, Directrice de l'Instruction publique du canton de Berne dans sa lettre :

https://www.erz.be.ch/erz/fr/index/kindergarten_volksschule/kindergarten_volksschule/corona.assetref/dam/documents/ERZ/GS/de/Dossiers/Brief-CH-an-Eltern-30-04-2020-fr.pdf

Les enseignant-e-s, la direction d'école ainsi que les différents services de la Ville de Bienne mettent tout en œuvre pour que cette reprise puisse avoir lieu dans les meilleures conditions possibles.

Cette reprise se fera selon les consignes édictées par le canton de Berne.

Les 11 et 12 mai, l'enseignement se fera en demi-classes. Ceci permettra d'introduire les règles et mesures d'hygiène et d'accueillir nos élèves dans de bonnes conditions. Nous serons alors également en mesure de leur fournir toutes les informations nécessaires pour les jours et les semaines à suivre, car certaines doivent encore nous parvenir.

Nous attirons votre attention sur les personnes vulnérables. L'Office fédéral de la santé publique (OFSP) a précisé le 16 avril 2020 quelles sont les personnes vulnérables dans l'annexe 6 de l'ordonnance 2 COVID-19: <https://www.admin.ch/opc/fr/official-compilation/2020/1249.pdf>

Selon l'OFSP, les personnes particulièrement vulnérables dans le cadre scolaire sont :

- a) le personnel particulièrement vulnérable et les élèves particulièrement vulnérables
- b) les élèves et le personnel en bonne santé qui vivent dans un même ménage avec des personnes particulièrement vulnérables.

Les élèves mentionnés sous a) restent chez eux et continuent l'enseignement à distance.

Pour les situations mentionnées sous b) des solutions individuelles doivent être trouvées. En principe, ces enfants devraient pouvoir aller à l'école. Par contre, ce sont les parents qui décident si leurs enfants participent ou non à l'enseignement présentiel.

Afin de pouvoir planifier la rentrée du 11 mai 2020, les personnes particulièrement vulnérables (les parents pour les enfants et/ou pour eux-mêmes) prennent contact avec la direction de l'école jusqu'au 6 mai et indiquent si leur enfant participera ou non à l'enseignement présentiel. Les attestations respectives peuvent être remises auprès des directions d'écoles plus tard, soit par courriel à dir.chatelet@biel-bienne.ch, soit par courrier à l'adresse : Collège du Châtelet, Direction, Rue du Châtelet 37, 2504 Biemme. L'attestation est délivrée par un médecin, se réfère à l'annexe 6 de l'ordonnance 2 COVID-19 et porte une date de délivrance postérieure au 16 avril 2020.

Nous vous remercions de votre collaboration. Nous nous réjouissons de revoir nos élèves et du retour à l'enseignement présentiel. Vous recevrez des informations complémentaires dans les prochains jours de la part du maître de classe de votre enfant, en particulier sur son horaire de reprise (date et heure de son retour en classe).

En attendant, nous sommes heureux de votre soutien dans l'enseignement à distance et espérons que vous et votre famille resterez en bonne santé.

Nous vous faisons part, chers parents, de nos meilleures salutations.

Frédérique Engel et Dionys Clémin
Directeurs